Il peut être renouvelé une fois pour une durée déterminée qui, ajoutée à la durée du contrat initial, ne peut excéder trente-six mois.

service-public.fr

> Contrat à durée déterminée pour les seniors (CDD senior) : Durée du CDD senior

Chapitre III: Rupture anticipée, échéance du terme et renouvellement du contrat

Section unique : Rupture anticipée du contrat

). 1243−1 Decret n²2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V) ______ ■ Legif. ■ Plan ◆ Jp.C.Cass. ⑪ Jp.Appel ⑩ Jp.Admin. 丞 Juricaf

Lorsque le salarié rompt son contrat de travail à durée déterminée avant l'échéance du terme, en application de l'article L. 1243-2, l'indemnité de fin de contrat prévue par l'article L. 1243-8 est calculée sur la base de la rémunération déjà perçue et de celle qu'il aurait perçue jusqu'au terme du contrat.

Chapitre V: Requalification du contrat

R. 1245-1 Decret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art (V)

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel ■ Jp.Admin. Juricaf

Lorsqu'un conseil de prud'hommes est saisi d'une demande de requalification d'un contrat de travail à durée déterminée en contrat à durée indéterminée, en application de l'article L. 1245-2, sa décision est exécutoire de droit à titre provisoire.

Chapitre VII: Actions en justice

L'organisation syndicale qui exerce une action en justice en faveur d'un salarié, en application de l'article L. 1247-1, avertit ce dernier par lettre recommandée avec avis de réception.

La lettre indique la nature et l'objet de l'action envisagée par l'organisation syndicale représentative.

Elle mentionne en outre:

- 1° Que l'action est conduite par l'organisation syndicale qui peut exercer elle-même les voies de recours contre
- 2° Que le salarié peut, à tout moment, intervenir dans l'instance engagée par l'organisation syndicale ou mettre un terme à cette action :
- 3° Que le salarié peut faire connaître à l'organisation syndicale son opposition à l'action envisagée dans un délai de quinze jours à compter de la date de réception.

1247-2 Decret n°2008-244 du 7 mars 2008 -art. (v)

p. 1209 Code du travai